



DECRET D/2024/ **0045** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/004/CNT DU 03
FEVRIER 2024**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition,

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la Loi L/2024/004/CNT du 03 février 2024 portant autorisation de ratification de la convention de codéveloppement relative au projet d'infrastructures ferroviaire et portuaire desservant les mines de minerai de fer des blocs 1 et 2, 3 et 4 de Simandou.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 MARS 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

